

# SERVICE AEMO-AED SCEAUX & RUEIL



*RAPPORT D'ACTIVITE*

*2*

*0*

*1*

*4*



## **Services AEMO-AED Sceaux et Rueil**

### **A Sceaux :**

Effectif : 94 prises en charge familiales pour des enfants de 0 à 6 ans à l'admission.  
Une seule prise en charge par famille, quel que soit le nombre d'enfants.

### **A Rueil :**

Effectif : 150 mineurs âgés de 0 à 18 ans et leur famille domiciliés dans les Hauts de Seine.

Directrice

**Isabelle BERMOND**

**Service AEMO-AED Sceaux**

**Service AEMO-AED Rueil**

Directrice adjointe

**Christine GENEST**

Chef de service éducatif

Martine PETITPAIN

---

**ASSOCIATION VERS LA VIE ET L'EDUCATION DES JEUNES ● RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE**

1, place Charles de Gaulle – 78067 St Quentin en Yvelines Cedex

Téléphone : 01.30.43.26.00 – Télécopie : 01.30.43.98.25

Courrier électronique Direction générale : [siege@avvej.asso.fr](mailto:siege@avvej.asso.fr)

## **Pour Sceaux et Rueil**

Si partager son temps de directeur entre deux services relativement éloignés géographiquement l'un de l'autre peut, être vécu comme une contrainte, nous faisons le constat, après 18 mois d'une organisation parfois complexe, de la richesse de ces deux services et de l'intérêt pour chaque institution de partager et d'échanger sur ses pratiques.

### **1. Formation**

Les formations collectives financées grâce au plan de formation du service de Rueil bénéficient également aux éducateurs de Sceaux et vice versa. Outre l'intérêt de faire profiter de la formation professionnelle au plus grand nombre, ces moments permettent également aux salariés de se rencontrer, de mettre en commun des réflexions et des axes de travail.

2 formations collectives ont eu lieu en 2014 :

L'une autour du thème « La dynamique des familles africaines »

Un intervenant d'« Afrique Conseil », docteur en psychologie nous a permis d'approfondir nos connaissances à propos de l'anthropologie de la violence dans le projet socioéducatif africain, de réfléchir aux relations intrafamiliales, aux stratégies matrimoniales, et aux divers aspects de maltraitance.

L'autre autour du thème « Accompagner des parents et leur jeune enfant »

Une psychologue clinicienne a apporté son expérience et échangé avec les équipes sur les carences affectives précoces, les problématiques narcissiques, dépressives et adolescentes.

### **Evaluation externe**

Le cabinet ENEIS a réalisé l'évaluation externe des deux services au quatrième trimestre de l'année.

Cette évaluation a été l'occasion de poursuivre la sensibilisation et l'implication du personnel dans la démarche d'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement mise en œuvre.

Les professionnels ont été associés et reçus individuellement ou par groupe exerçant les mêmes fonctions.

L'avis des familles a été recueilli par le biais de questionnaires.

L'évaluation externe s'est attachée à préciser et apprécier les logiques de fonctionnement sur l'ensemble des facettes de l'accompagnement, des services généraux jusqu'au travail « de terrain » des professionnels.

Plusieurs points ont fait l'objet de l'évaluation :

La question de l'évaluation et de l'analyse des besoins.

Il s'agit d'analyser la pertinence de l'accompagnement et de l'organisation de la prise en charge de la famille par rapport aux besoins identifiés.

Les actions visant à garantir l'effectivité du droit à l'information et à l'expression de la personne. Il s'agit de prendre en compte la capacité du service à faciliter et valoriser l'expression et la participation des familles accompagnées.

La gestion des ressources humaines

L'inscription dans le territoire

## **En conclusion**

### **1. A Rueil**

Le rapport d'évaluation externe insiste sur la nécessité de davantage formaliser les différentes étapes nécessaires pour atteindre les objectifs de la prise en charge éducative.

Nous tenons à faire remarquer que, dans la trame de l'évaluation externe, peu ou pas de place est faite à « l'innovation éducative », à la créativité développée régulièrement par les éducateurs pour faciliter la rencontre et permettre l'accompagnement éducatif d'une population très hétérogène.

### **A Sceaux**

L'évaluation a permis de mettre en lumière les spécificités et les atouts de la prise en charge (AEMO et AED pour enfants de 0 à 6 ans avec moyen d'intervention renforcés). Les pistes d'amélioration seront prises en compte dans la finalisation du projet de service.

## SERVICE D'ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT ET A DOMICILE « AEMO-AED DE SCEAUX »

---

### CONTACT :

**11, rue Michel CHARAIRE**  
**92330 SCEAUX**  
**Tel : 01.47.02.66.33**  
**Fax : 01.47.02.36.28**  
**e-mail : aemo.sceaux@avvej.asso.fr**

### ACCES :

**RER (B2) Station « Sceaux »**  
**AUTOBUS** : au départ de la porte d'Orléans  
128 : arrêt Fontenay-Houdan

---

### ACCUEIL :

Notre Service d'Action Éducative intervient dans le milieu naturel de vie et s'adresse à des parents de très jeunes enfants dans toute la complexité de leur tissu relationnel, de leurs interactions affectives et émotionnelles, différents, selon l'histoire familiale et personnelle de chacun.

---

### MISSION :

L'action éducative nécessite à tout moment de prendre en compte le parent et son enfant, mais aussi son entourage : ami, famille... L'aide proposée aux parents et à leurs enfants se situe à plusieurs niveaux :

- aide psychologique
- aide concrète pour l'aménagement de leur cadre de vie (recherche de travail, de logement, de placement nourricier...)
- aide financière.

Toutes ces formes d'aide sont étroitement liées et la prévalence donnée à l'un ou l'autre aspect est fonction des besoins, à tel ou tel moment du déroulement de l'AEMO ou de l'AED.

Le service n'est pas sectorisé. Cette optique de travail permet aux parents, dont l'instabilité géographique est très fréquente, et à leurs enfants, de garder le même service de référence à travers leurs pérégrinations.

---

### AGREMENTS - HABILITATION :

- Aide Sociale à l'Enfance
- Justice (Tribunal pour Enfants)

**94** prises en charge familiales. Une seule prise en charge par famille, quel que soit le nombre de personnes suivies.

---

**STRUCTURE :**

**Direction :** Madame Isabelle BERMOND

**Chef de service :** Madame Martine PETITPAIN

**Effectif :** 11 éducateurs(trices), 2 psychologues, 1 pédopsychiatre, 1 secrétaire de direction, 2 secrétaires, 1 comptable, 2 agents de service.



# RAPPORT D'ACTIVITE – SERVICE AEMO/AED Sceaux

Isabelle BERMOND, Directrice

---

L'année 2014 s'est déroulée sans problème particulier en termes de ressources humaines.

C'est dans ce contexte favorable que nous avons réalisé un excédent de journées.

Compte tenu de la nouvelle législation en vigueur relative à la durée hebdomadaire du temps de travail pour les salariés à temps partiel, nous avons fait le choix de ne pas salarier la nouvelle psychologue (en remplacement du psychologue qui a fait valoir ses droits à la retraite en toute fin 2013) mais d'acter, avec elle, une convention et de la rémunérer sous forme de vacances.

Concernant le poste de pédopsychiatre, nous n'avons recruté aucune personne. Nous avons reçu deux postulants mais n'avons retenu aucun des deux. Dans ce contexte, où les pédopsychiatres se font rares dans les institutions comme les nôtres, nous avons renforcé les séances d'analyse des pratiques fondées sur les expériences professionnelles, à partir de situations vécues posant problème. (1 séance par mois).

Ce dispositif convoque les notions de transfert et contre transfert, enjeux majeurs dans la pratique professionnelle.

En fin d'année, Madame Annick Bonnet, éducatrice dans ce service depuis septembre 1996 a fait valoir ses droits à la retraite. Elle a pu pendant quelques jours établir un relais dans l'accompagnement des familles avec Madame Béatrice Pacaud nouvellement embauchée.

Cette transition «en douceur» est particulièrement appréciée par les familles et les autres membres de l'équipe.

Madame Bonnet était reconnue de tous pour ses qualités professionnelles mais aussi pour sa culture, sa sagesse et sa maîtrise de la grammaire !

## 1. Commentaire général sur l'activité

19 enfants bénéficiant d'une mesure d'AEMO ou d'AED au service ont été placés en 2014.

Ces 19 enfants sont répartis en 12 familles.

12 enfants (sur 19) ont été placés en urgence aux motifs suivants :

Hospitalisation de la mère en service de psychiatrie : 4

Grande fragilité maternelle : 2

Incarcération de la mère : 1

Graves carences éducatives : 5

Sur ces 12 placements en urgence, 5 sont intervenus moins de 6 mois après le début de notre intervention.

Sur ces 12 placements en urgence, 7 ont été mis en place avec l'accord du ou des parents.

7 enfants n'ont pas été placés en urgence :

2 placements ont réellement été préparés avec les parents

3 ont été préparés mais ont été finalisés en urgence

2 ont été ordonnés en audience avec placements la semaine suivante

Sur ces 7 placements, seulement 2 ont été finalisés avec l'accord des parents.

Quels commentaires apporter à ces statistiques ?

En premier lieu, nous constatons que cette année il n'y a pas eu plus de placements que précédemment, contrairement à notre impression.

Par contre, ce qui est nouveau c'est le nombre de placements (5) intervenu dans les tout premiers mois de la mesure ; il s'agit souvent de situations où la proposition de placement avait déjà été sollicitée mais pas ordonnée pour des raisons qui vont de « l'absence caractérisée de danger » à « donner une dernière chance aux parents ».

En premier lieu, nous constatons que cette année il n'y a pas eu plus de placements que précédemment contrairement à notre impression. Par contre, ce qui est nouveau c'est le nombre de placements (5) qui est intervenu dans les tous- premiers mois de la mesure, ce qui interroge sur les attendus de la mesure éducative.

S'agit-il de mesures (ordonnées ou contractualisées) alors que le placement était demandé par le service précédent ou dans l'information préoccupante ?

Ou bien, l'intervention d'un service de protection de l'enfance permet-elle aux parents de lâcher prise ?

«On se donne des souvenirs quand on se quitte » (Marcel Achard)

«Je suis venue te dire que je m'en vais»

(Pour la circonstance, Gainsbourg me prête l'une de ses plus belles chansons) «Comme dit Verlaine au Vent Mauvais»

Je pars ; je quitte le service de l'AEMO de Sceaux ; je cesse mon activité professionnelle ; bref, je pars à la retraite. En jubilation comme disent les espagnols plus poètes. Moi, je reprends une expression de jeunes, je m'arrache. Car il s'agit bien de cela.

Annick BONNET

Je me suis installée dans la maison ; j'ai pris racine, au long de mes presque 20 ans de service à Sceaux. Et partir est difficile, même si je l'ai voulu, attendu, préparé, fait des projets.

Je vide mon placard. Je retrouve des photos oubliées, d'enfants, de familles, qui font remonter les souvenirs des nombreuses années de partage d'histoires de vie qui ont donné tellement de richesse à mon travail.

Je broie des feuilles de notes accumulées, des vieux dossiers. Je broie du noir.

Et décline chaque jour une nouvelle dernière fois.

Dernier rapport au juge (ouf !)

Deux autres derniers rapports ont suivi

Dernière fois au tribunal (enfin j'espère !)

Dernière synthèse, réunion

Dernière visite à domicile

Pot de départ.

La liste est longue des dernières fois.

Et puis il y a l'annonce aux familles, aux enfants.

Je viens vous dire que je m'en vais.

Certains expriment une émotion, disent un regret, marquent une surprise. Pour d'autres, c'est un blanc, sans parole. Ou, encore, une absence de réaction. On parle aussitôt d'autre chose ; on reprend là où nous nous étions arrêtés la fois précédente.

C'est dans l'après coup que les réactions émergent, autour d'un goûter ou d'une visite à domicile.

Au moment où l'on se dit au revoir, parce que l'on part à la retraite ; parce que la mesure éducative arrive à son terme, des choses essentielles se disent, dans le formel ou l'informel.

Laissons parler ces dernières fois de la rencontre éducative, à travers les mots des enfants ou de leurs parents, des mots toujours signifiants.

Du haut de ses 5 ans, **Helena** me demande : «Est-ce que tu vas nous manquer ?»

Sans le savoir, Helena pose une question à double sens :

Tu vas nous manquer ? Question à elle-même qui renvoie à son ressenti.

«tu vas me manquer» mais aussi interrogation envers mon ressenti :

Quand elle formule : tu vas nous manquer ? Helena pose la question : «tu vas manquer de nous ?»

L'approximation du langage d'Helena est porteuse de sens, d'un double sens inconscient. Lorsqu'on se sépare, le manque est réciproque. Il est contenu dans ce «nous» de la question. Oui vous allez me manquer et je vais vous manquer.

**Eric** vient avec son frère Tom et leur mère prendre un goûter au service, notre dernier goûter ensemble.

Ils ont confectionné des gâteaux, des bracelets comme des liens symboliques entre eux et moi. Quelque chose d'eux que je vais garder, quelque chose que nous mangeons ensemble. Au bout d'un moment, Eric dit : «Mon père, il vous aime pas trop bien» «Moi, je viendrai vous voir, même quand vous serez très vieille ».

Eric exprime sans doute l'ambivalence de l'affect qu'il éprouve. Comment me témoigner de l'affection, tout en restant loyal à l'égard de son père ? C'est malheureusement la répétition d'une situation de clivage familial dans laquelle il est enfermé depuis toujours.

Je lui demande s'il connaît quelqu'un de très vieux.

Les enfants ensemble racontent leurs vacances d'été chez Mimi, avec leur mamie. Mimi est leur arrière-grand-mère maternelle. Leur mère raconte à son tour ses souvenirs de vacances chez Mimi qui a laissé sa grande maison à la campagne, lorsqu'elle est partie à la retraite. Les enfants étonnés écoutent le récit des vacances de leur mère, pour la première fois semble-t-il.

Dans cette histoire familiale où les ruptures de lien brutales se répètent, ou les alliances se font et se défont, Eric, Tom et leur mère parviennent à partager des souvenirs d'une personne qu'ils aiment et que leur mère aime également. Mimi, bienveillante avec les enfants qu'ils sont et avec l'enfant qu'elle a été. Mimi qui aide à rassembler des morceaux d'histoire.

*Quand l'émotion du moment présent est difficile à vivre ou à mettre en mots, les liens avec le passé permettent de dire sans dire, de dire autrement ; un trait d'union, au sens littéral du terme qui aide à évoquer l'absence.*

D'autres dernières fois me reviennent en mémoire, à l'occasion d'une fin de mesure éducative.

**Christian** choisit la crêperie pour aller goûter, lui sa mère et moi pour nous dire au revoir.

«Tu te rappelles une fois, on devait aller à la crêperie, maman avait oublié, on n'a pas pu y aller» Sa mère ajoute : «Je me rappelle exactement ce que vous m'aviez dit ... Qu'il m'avait excusée. Ce n'était pas de ma faute. Qu'il avait pris sur lui pour ne pas montrer sa déception, ou sa colère, comme s'il devait me ménager. J'y repense souvent.»

Personne n'a oublié le goûter à la crêperie cette dernière fois.

*Quand des paroles prennent sens, on peut se séparer plus facilement, l'autre continue d'exister.*

*De l'un à l'autre*

*D'un lien à l'autre*

*Dans la continuité de la pensée.*

**Alexis** est un enfant peu bavard. Je le raccompagne chez lui, pour la dernière fois. Je lui tends la clé de la voiture pour qu'il fasse clignoter les feux à distance, comme les enfants aiment le faire - «Non, j'ai peur de faire une bêtise» Je m'étonne.

Il raconte alors qu'un jour il a fait une grosse bêtise. Il a sauté sur le lit qui s'est cassé et il s'est cogné dans un meuble.

«Regarde, j'ai une cicatrice. Il montre son menton. Je n'y avais jamais prêté attention.

«C'était quand ?» «Dans l'autre maison avec papa et maman»

Les parents d'Alexis se sont séparés. Il vit chez sa tante et n'a plus revu sa mère depuis des années. Elle ne lui donne pas de nouvelles d'elle non plus. Il refuse d'en parler. *Quand se séparer réveille des cicatrices douloureuses, le corps a des choses à dire.*

**Alice** a appris mon départ lors d'un rendez-vous au service, en présence de son père et ses sœurs : Kate et Marion.

Les parents d'Alice sont séparés. L'annonce s'est faite en deux temps.

M. M tente de masquer son émotion en se projetant à ma place dans le bon temps que je vais pouvoir prendre. Il remplit l'entretien avec des mots, pour expliquer à ses filles le sens du mot «retraite».

«Mme Bonnet va s'occuper d'elle après s'être beaucoup occupée des autres ...»  
Alice, la seconde fillette toujours perméable à l'émotion de l'autre, interrompt son père.  
«T'es triste papa ?» Celui-ci renvoie la question à sa fille, sans répondre.  
La fois suivante, je vais au domicile de la mère des enfants.  
Mme L me raconte qu'elle a trouvé Alice en larmes le soir au retour du service.  
«Mme Bonnet part à la retraite»  
Sa mère la reconforte sur le même mode que son père l'avait fait. «C'est super. Elle va faire plein de choses, voyager.» «Je pleure parce qu'elle n'aura plus de maison»  
Pour certains enfants, le service est notre maison où nous mangeons, dormons.  
La peur d'Alice ainsi formulée est sans doute une projection de sa propre peur de se séparer, de perdre sa maison, qui a contenu ses joies, ses secrets, ses jeux. Kate et Alice aimaient particulièrement écrire des histoires qu'elles inventaient.  
Alice est une enfant angoissée, agitée, peu retenue. Elle préserve mal son intimité. Elle est l'enfant symptôme de la famille, née en plein conflit parental.  
D'elle, ses parents disent qu'elle a tout absorbé, comme une éponge, de leurs disputes, de leurs excès en tous genres.  
Elle occupe encore cette place de prendre en elle les émotions de l'autre : père, mère, sœurs ; éducatrice...  
*Elle est l'autre dans ce qu'il éprouve.*  
Par exemple, Alice s'inquiète souvent pour son père qui n'a plus de maison, dit-elle. (M. M est hébergé dans un foyer, depuis la séparation du couple)  
Alice demande à sa mère de le reprendre à la maison.  
Pour Alice, se séparer n'est-ce pas réactiver chaque fois l'expérience de l'abandon, de la disparition ? Ne plus pouvoir se représenter l'autre ?  
Se retrouver seule dans une maison vide ou bien disparaître avec la maison ?

Comme le dit René Diatkine : **«ne pas pouvoir imaginer que si elle (la mère ou la personne absente) n'est pas là c'est qu'elle est ailleurs»**

**M. M** est le père d'Alice, de Kate, sa sœur aînée et de Marion, la dernière.  
La seconde fois où il vient au service, seul, après l'annonce de mon départ, son attitude a changé. Monsieur M. cherche ses mots pour exprimer au plus près ce qu'il ressent.  
Il dit sa tristesse, il déroule son cheminement dans la mesure éducative. Il se souvient d'anecdotes lors des goûters partagés avec ses filles au service.  
Il se souvient... quand soudainement dit qu'il a décidé d'aller en Guadeloupe cet été. Son dernier séjour remonte à plusieurs années. M. M a toujours parlé de son père en termes agressifs, sans ambivalence aucune.  
Je lui fais remarquer qu'il semble en avoir l'idée à l'instant. «Oui, c'est vrai»  
Son père est vieux (une bonne soixantaine). En le disant, il s'aperçoit que c'est à peu près mon âge. Nous rions.  
«Lui est très malade et seul.» «j'ai peur qu'il meure avant de l'avoir revu. J'ai des choses à lui dire» ajoute-t-il.  
Il dépose, lors de notre dernière rencontre, l'histoire de son père, handicapé après avoir fait une chute du toit de sa maison, qu'il construisait suite au divorce parental. Dans l'instant où se dit et s'éprouve l'émotion de la séparation, M. M est traversé par un besoin impérieux de retrouver son père, de lui parler.  
Renouer le fil d'une relation chaotique, convoquer d'autres souvenirs peut-être.  
*Dans l'après coup de la rencontre, je repense à ces histoires de maison qui, de la fille au père, du père à son père, émergent comme signifiants de la perte, du vide, (de la mort ?)*  
Que sait Alice de l'histoire de son grand-père paternel, de cette chute du toit ?  
Me reviennent alors des bouts de l'histoire de la mère d'Alice et ses sœurs distillées au compte-gouttes car pour Mme L. «le passé, c'est le passé, on n'y revient pas»  
Un récit qui se résume à trois moments :  
À 9 ans quand ses parents se sont séparés, que leur père a quitté la maison pour aller vivre en Guadeloupe «Je n'ai aucun souvenirs de 0 à 9 ans» dit-elle.

à 18 ans quand sa mère est décédée brutalement, et qu'avec ses sœurs elles ont dû retourner vivre chez leur père aux Antilles.  
Et enfin le retour en métropole, enceinte de Kate pour rejoindre M.M.

Mme. L. fait un récit linéaire de sa vie, sans émotion, dit à ses filles qu'il faut laisser l'âme des morts en paix, afin qu'ils se reposent et clôt ainsi les questions sur les absents.  
Des séparations, des deuils, de la douleur, elle ne dit rien.  
Comment sont contenus les affects, où se logent les souvenirs ?  
En sa présence, je me demande si elle est une «maison mère» vide ou trop pleine.  
Et je repense à Alice qui lutte de toute son énergie pour ne pas perdre la maison, sa protection, son toit, l'abri de son existence.  
Comme le dit la chanson : Toi, toi, mon toit...

*La maison est tantôt le coffre de nos souvenirs, tantôt un état d'âme. La maison abrite et rend possible le processus de la mémoire...elle révèle une intimité... renferme un univers personnel et familial...avec ses murs, ses fenêtres et ses portes, la maison permet le dialogue...la maison traduit la notion de vie, puisqu'elle déroule le mémoire...enfin elle comporte le seuil... corridor que l'on traverse aussi bien pour entrer que pour sortir. Toujours, début et fin.*  
(La poétique de l'espace de Gaston Bachelard)

### **Ulysse**

Je laisse le dernier mot à Ulysse comme je lui en ai fait la promesse, il y a longtemps.  
Il a 5 ans, il est sérieux, un peu grave.  
«tu vas te rappeler de moi ?»  
«Oui, bien sûr»  
«Comment tu vas te rappeler de moi ?»  
«Je vais te garder dans mes pensées, dans ma tête»  
«Tu vas les ranger ?»« Oui »  
«Les casiers ils sont ronds ou carrés ?»  
Je l'ai laissé choisir la forme des rangements.  
Quant à moi, je pense que les souvenirs se logent facilement, parfois c'est un peu en vrac, mais ils surgissent à l'improviste, nostalgiques ou enchanteurs.  
Avec le temps ils prendront une couleur pastel, quand je serai très vieille.

# RAPPORT ACTIVITE AEMO - AEAD

## ANNEE 2014

Association gestionnaire : AVVEJ

Nom et adresse : AEMO – AED  
11, rue Michel Charaire – 92330 Sceaux

	Décision Justice AEMO			Décision Administrative AEAD			Total		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Jeunes en charge Au 1er Janvier 2014			72			23			95
Jeunes confiés Dans l'année			18			14			32
Jeunes sortis Dans l'année			26			11			37
Jeunes en charge Au 31 décembre 2014			64			26			90
Total jeunes Suivis dans l'année									
Nombre de familles Suivies dans l'année	90			37			127		
Nombre de familles Admises dans l'année	18			14			32		

Département d'origine :

Département	Présents au 31 décembre 2014		Admissions dans l'année 2014	
	AEMO	AEAD	AEMO	AEAD
92	40	25	8	14
75	1			
91				
93	1		1	
94	22	1	9	
95				
77				
78				
Autres				
Total	64	26	18	14

Origine géographique au sein du 92 :

<b>Présents au 31 décembre 2014</b>			
<b>S . T .</b>	<b>AEMO</b>	<b>AEAD</b>	<b>Total</b>
<b>1</b>			
<b>2</b>	<b>1</b>		
<b>3</b>	<b>1</b>		
<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>5</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	
<b>6</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	
<b>7</b>	<b>20</b>	<b>12</b>	
<b>8</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>25</b>	<b>65</b>

**Nombre de journées facturées - répartition par organismes payeurs :**

	<b>ASE 92</b>		<b>ASE Autres Départs</b>		<b>P J J</b>	<b>TOTAL</b>
	<b>Admi</b>	<b>Judic</b>	<b>Admi</b>	<b>Judic</b>		
<b>2012</b>	10897	15451	/	8205	/	34553
<b>2013</b>	9681	15248	/	9401	/	34330
<b>2014</b>	8933	16367	361	9424	/	35085

**Origine du «signalement» des enfants admis dans l'année 2014**

<b>Origine</b>	<b>Nombre</b>
<b>AS secteur</b>	<b>1</b>
<b>PMI</b>	<b>8</b>
<b>ASE</b>	<b>4</b>
<b>Scolaire</b>	<b>2</b>
<b>CMP - CMPP</b>	<b>1</b>
<b>Centre maternel</b>	<b>1</b>
<b>Autres :</b>	
<b>Retour de placement</b>	<b>7</b>
<b>Famille</b>	<b>3</b>
<b>Hôpital</b>	<b>5</b>

Lorsque le signalement émane de plusieurs services ne comptabiliser l'enfant qu'une seule fois dans la rubrique du service le plus impliqué.

**Age des jeunes :**

	<b>- 3 ans</b>	<b>3-6 ans</b>	<b>7-10 ans</b>	<b>11-13 ans</b>	<b>14-16 ans</b>	<b>17-18 ans</b>	<b>18-21 ans</b>
<b>Au moment De la prise en charge</b>	<b>22</b>	<b>10</b>					
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>34</b>	<b>28</b>	<b>22</b>	<b>6</b>			

**Age des mères des enfants suivis au 31.12.2014 :**

	13-16 ans	17-18 ans	19-21 ans	22-25 ans	26-30 ans	31-35 ans	36-39 ans	+ 40 ans
<b>A l'admission</b>	1	2	3	4	7	8	1	6
<b>Au 31 Décembre 2014</b>	1	1	4	13	20	20	6	25

**Lieu de résidence des jeunes suivis :**

<b>Lieu d'hébergement des Jeunes au 31 décembre 2014</b>	<b>AEMO</b>	<b>AEAD</b>	<b>Total</b>
<b>Famille</b>	<b>59</b>	<b>26</b>	<b>85</b>
<b>Placés en établissement</b>			
<b>Placement familial</b>			
<b>Tiers digne de confiance</b>	2		2
<b>Internats scolaires</b>	2		2
<b>Autres IME- IMPRO</b>			
<b>Hôpitaux jour.</b>	1		1
<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>26</b>	<b>90</b>

**Situation préalable à l'admission :**

	<b>AEMO</b>	<b>AEAD</b>
<b>Absence de suivi</b>	2	10
<b>Retour de placement</b>	3	
<b>IOE - Enquête sociale</b>	1	
<b>Autre mesure à domicile</b>		
<b>Autres : suivi ASE ou AEMO</b>	12	4

**Ancienneté de prise en charge des présents au 31 décembre 2014 :**

	0-3 mois	3-6 mois	6-9 mois	9-12 mois	1-2 ans	2-3 ans	3-5 ans	5-10 ans	10-15 ans	+15 ans	TOTAL
<b>AEMO</b>	8	3	1	1	19	4	9	18	1		64
<b>AEAD</b>	7	1		4	6	4	3	1			26
<b>Total</b>	15	4	1	5	25	8	12	19	1		90



**Durée des prises en charge terminées au cours de l'année 2014 :**

	0-3 mois	3-6 mois	6-9 mois	9-12 mois	1-2 ans	2-3 ans	3-5 ans	5-10 ans	10-15 ans	+15 ans	TOTAL
<b>AEMO</b>			3	9	7	4	1	2			26
<b>AEAD</b>		1	1	4	2	1		2			11
<b>Total</b>		1	4	13	9	5	1	4			37

**Moyenne : (total du nombre de mois de présence divisé par le nombre des sortants de l'année) :**

**Composition familiale des familles suivies (au 31 décembre 2014) :**

	Mère seule	Père seul	Couple	Tiers digne de confiance
<b>1 Enfant</b>	34	6	13	5
<b>2 Enfants</b>	15	1	9	
<b>3 Enfants</b>	3		3	
<b>4 Enfants</b>			1	
<b>5 et +</b>				

**Situation scolaire ou professionnelle des jeunes en charge au 31 décembre 2014 :**

	AEMO	AEAD
<b>- de 3 ans</b> <b>Nourrice</b>	<b>18</b>	<b>13</b>
- Crèche		
- à Domicile	8	2
- Scolarisés	19	7
<b>- de 6 ans</b>		
- non Scolarisés		
<b>Primaire</b>	<b>19</b>	<b>3</b>
- scolarisés		
<b>Collège</b>		<b>1</b>
- Scolarisé		
- non scolarisés régulièrement		
<b>+ de 15 ans - 18 ans</b>		
- Enseignement général		
- Enseignement professionnel		
- Apprentissage Stage		
- Activité professionnelle		
- Sans		
<b>18 - 21 ans</b>		
- Enseignement général		
- Enseignement professionnel		
- Apprentissage stage		
- Activité professionnelle		
- Sans		

**Situation sociale des familles suivies au 31 décembre 2014 :**

Situation	Nombre
Commerçant - Artisan - Prof. libérale	
Salarié	40
Retraité	3
Chômeurs indemnisés	4
Invalidité ou indemnités SS	1
Prestations AAH - RSA - API	36
Allocation mensuelle ASE	
Sans ressource stable	6
Autres (à préciser)	

**Fin de mesure : point et analyse :**

Conditions de sortie	AEMO	AEAD
Absence de suivi	2	4
Aboutissement	5	3
Autre suivi à domicile (à préciser)		
Déménagement	3	
Placement	10	2
Autre (à préciser) - IOE - MJIE	6	2

**Analyse fin de mesure : motif de fin de prise en charge**

Motif	AEAD	AEMO
<b>Majorité</b>		
<b>Evolution positive</b>	3	5
<b>Déménagement</b>		3
<b>Arrêt à la demande de la famille</b>	3	
<b>Non coopération</b>		
<b>Impossibilité de travailler</b>	1	2
<b>Signalement au Procureur</b>		
<b>Placement</b>	2	10
<b>Mesure d'AEMO (justice)</b>		
<b>Mesure d'AEAD (administrative)</b>		
<b>Autre (à préciser) MJIE</b>	1	1
<b>IOE</b>		1
Autre service	1	4

ACTIVITE 2014

NOM DE L'ETABLISSEMENT : **AVVEJ AEMO de Sceaux**

REPARTITION PAR ORGANISMES PAYEURS  
DES JOURNEES REALISEES EN 2014

(PRIX DE JOURNEE 2014 : **31.77 €**)

			Nombre	%
Aide Sociale à l'Enfance des Hauts de Seine	- décision administrative	Mineur	8933	25.46
		Majeur		
	- décision judiciaire	Confié à l'ASE	16367	46.65
		Placement direct		
	<b>TOTAL ASE Hauts de Seine</b>			<b>25 300</b>
Aide Sociale à l'Enfance autres départements	- décision administrative	Mineur	361	1.03
		Majeur		
	- décision judiciaire	Confié à l'ASE	9424	26.86
		Placement direct		
	<b>TOTAL Autres A.S.E</b>			<b>9 785</b>
Protection Judiciaire de la jeunesse des Hauts de Seine	Jeunes majeurs (décret 1975)	Hauts de Seine		
		Autres		
	Ordonnance 1945	Hauts de Seine		
		Autres		
	Total PJJ Hauts de Seine			
<b>TOTAL</b>			<b>35 085</b>	<b>100%</b>

Pour les jeunes placés au titre de l'ordonnance de 45 m du décret de 75, répartition entre le 92 et les autres départements en fonction du département de domicile d'origine du jeune.



**SERVICE D'ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT ET A DOMICILE**  
**« AEMO-AEAD » Clairefontaine RUEIL-MALMAISON**

---

**CONTACT :**

19, rue du gué  
92500 RUEIL-MALMAISON  
Téléphone : 01.41.96.23.30  
Télécopie : 01.47.51.03.91  
E-Mail : aemo.rueil@avvej.asso.fr

**ACCES :**

**RER A :** Ligne de Saint Germain en Laye,  
gare de Rueil-Malmaison

**BUS :** N° 241 et 244 (arrêt Le gué)

---

**ACCUEIL :**

Issu de la refondation du foyer maternel CLAIREFONTAINE, le service d'Action Educative en Milieu Ouvert, créé en septembre 2001, intervient à la demande des Juges des Enfants du Tribunal de Grande Instance de Nanterre auprès de 150 mineurs âgés de 0 à 18 ans et leur famille, et jeunes majeurs, domiciliés dans les Hauts de Seine.

Depuis le 1er juin 2009, ce service est associé institutionnellement au service AEMO-AEAD « petite enfance » de Sceaux sous une même direction, sans modification de ses missions.

Depuis 2011, nous exerçons également des mesures d'action éducative à domicile qui nous sont adressées par les services territoriaux de l'Aide Sociale à l'Enfance de Levallois et de Nanterre. Ces mesures sont contractualisées préalablement entre l'un ou l'autre de ces deux services et les parents qui le demandent, afin d'être aidés dans l'éducation de leur(s) enfant(s), âgé(s) de 0 à 18 ans, ou jeunes majeurs.

---

**MISSION :**

La mission confiée au service par le magistrat ou les deux services d'Aide Sociale à l'Enfance vise à apporter une aide à une famille qui rencontre des difficultés dans l'éducation d'un enfant ou d'un adolescent en devenir adulte.

C'est une mesure éducative, mais également une mesure de protection qui vise à restaurer ou construire, avec les parents, un cadre de vie suffisamment sécurisant pour l'évolution de l'enfant.

L'activité se répartit sur l'ensemble du département des Hauts de Seine en fonction des besoins.

Les principales modalités d'intervention auprès des enfants et leur famille :

- Visites à domicile et / ou dans l'environnement de vie du jeune.
- Rencontres au service.
- Contacts directs avec le jeune.
- Activités éducatives collectives.

---

## **AGRÉMENTS – HABILITATIONS**

Le service est habilité par le Ministère de la Justice, financé par le Conseil Général des Hauts de Seine.

---

## **STRUCTURE :**

Directrice : **Isabelle BERMOND**

Directrice adjointe : **Christine GENEST**

7 éducateurs spécialisés, 1 psychiatre-psychanalyste, 2 psychologues, 2 secrétaires, 1 comptable, 1 homme d'entretien.

# RAPPORT D'ACTIVITE DE RUEIL

---

Le service de Rueil a traversé cette année une zone de turbulence en matière de ressources humaines.

Un congé maternité, une reconduction de congé parental (pour la troisième fois), le terme d'un CDD, une démission pour suivi de conjoint, un arrêt longue maladie.

Au total, sur l'année, les 6,5 ETP éducatifs se sont réduits à 5,85.

Nous avons connu des mois difficiles, notamment à la période estivale où les « forces vives » avaient besoin de repos.

Je voudrai ici saluer l'esprit d'équipe, les capacités d'adaptation et l'attitude positive de chacun, ce qui a rendu possible la continuité de l'accompagnement éducatif auprès des enfants bénéficiaires d'AEMO ou d'AED.

Deux nouvelles éducatrices ont été embauchées en CDI, une secrétaire en CDD (remplacement congé maternité), une psychologue (vacataire) pour assurer une « posture décalée » et ainsi suppléer au psychiatre/ psychanalyste parti à la retraite fin 2013

Fin 2014, un mi-temps éducatif était vacant mais en passe d'être pourvu.

## L'activité

Dans ce contexte il est évident que nous n'avons pu réaliser l'activité attendue ; toutefois le déficit de journée a été très limité au regard des vacances de poste.

## Déménagement

Pour nous permettre de nous mettre en conformité avec la loi du 11 janvier 2005 relative à l'accessibilité des personnes en situation de handicap et en accord avec notre financeur, nous avons commencé dès le printemps à prospecter pour trouver de nouveaux locaux.

Rapidement notre choix s'est porté sur un local situé à Rueil à proximité du RER.

Nous avons fait intervenir deux cabinets d'architectes pour élaborer et budgéter les travaux.

Après différentes négociations, nous avons eu l'accord de la ?????????? pour le financement des charges annuelles et des travaux.

En octobre, le propriétaire a changé d'avis.

Nous avons repris nos recherches qui, nous l'espérons, donneront lieu à un déménagement en 2015.

## **En quoi la qualité de l'accueil et de l'accompagnement du service favorise la prise de poste d'un éducateur en AEMO et AED, sa réflexion et sa pratique éducative auprès des familles ?**

### 1. Le travail avec l'équipe

- Nous sommes arrivées le jour de la réunion d'élaboration ce qui a permis une rencontre avec tous les professionnels et un accueil par l'ensemble de l'équipe. Ce contexte a été l'occasion d'observer immédiatement le travail de réflexion mis en place autour des situations. Le fait d'être attendues par toute l'équipe a facilité notre prise de fonction et a légitimé notre place au sein du service.
- L'équipe s'est rendue disponible à travers des temps formels et informels, des échanges permanents, pour répondre aux interrogations et pour présenter le service, son fonctionnement (mesures, organisations internes, partenariats, positionnement professionnel, projet de service...) et les missions de chacun dans leur globalité. Cette compréhension nous a permis d'objectiver notre travail

et de mieux appréhender l'entrée en fonction. Les qualités pré-requises aux fonctions d'éducateur (l'adaptabilité aux personnes, la ponctualité, l'organisation, la prise d'informations...) sont apparues comme étant celles que l'on recherche dans l'accompagnement de la part des familles. Force est de constater que nous étions prêtes pour la prise de ce poste et de ses missions !)

- Nous avons rapidement participé à la dynamique d'équipe et notre intégration s'est faite grâce à l'importance donnée à la circulation de la parole et de la pensée, qu'elles soient professionnelles ou personnelles, notamment lors des échanges informels. Nous avons aussi bénéficié de l'écoute attentive et de la bienveillance de chacun, d'une communication et d'un travail de réflexion de qualité.

Cette attention particulière portée aux nouveaux professionnels permet de s'autoriser à exprimer ses appréhensions en équipe afin de s'en dégager. Par exemple, lorsque l'une des nouvelles éducatrices a dû se rendre au domicile du jeune Maxime qui bénéficie d'une mesure judiciaire à laquelle aucun membre de sa famille n'adhère, qui plus est, suite à la lecture du dossier au tribunal : mère poly toxicomane, violences conjugales, rejet des institutions, agressivité envers les professionnels, violences verbales et physiques des jeunes, et face aux résistances de la famille à honorer un premier rendez-vous au service avec la Direction, la professionnelle en question appréhendait cette rencontre quant à sa sécurité.

Il a été possible pour cette dernière d'aborder sa crainte à « forcer » la rencontre. Elle a alors bénéficié de l'écoute et des conseils de chacun. Le sens de cette démarche professionnelle a alors été mieux compris par l'éducatrice. Il s'agissait en effet de tenter une rencontre qui pourrait permettre d'amorcer un travail éducatif avec la famille tout en prenant en compte le rythme de cette dernière. Nous observons que la dynamique de déplacement demandée aux familles, lorsqu'elles sont invitées à se rendre au service, est en parallèle, exercée par les professionnels de la structure lors des visites à domicile.

La bienveillance de cette équipe offre des instances de travail dans lesquelles nous pouvons nous permettre de soulever des inquiétudes professionnelles et de s'en dégager afin d'effectuer le plus sereinement possible nos missions de terrain. Nous constatons que la tolérance accordée par l'équipe facilite la prise de contact avec les familles, qui rapidement nous reconnaissent une légitimité associée au service.

- L'organisation interne du service favorise l'accompagnement des professionnels dans l'observation, la compréhension et l'analyse des situations de chacun. Différentes instances sont au service des professionnels telles que la supervision d'équipe, les réunions d'élaboration et de fonctionnement, les temps de travail avec les psychologues et les membres de l'équipe dans des temps informels. Ce fonctionnement permet d'évoquer les situations difficiles, qui nous interrogent, de trouver des réponses à apporter aux familles, de faire face à l'imprévu, de préparer les échéances en énonçant des objectifs de travail.

## **Le travail avec les familles**

- Nous avons pu bénéficier d'un réel soutien et d'une facilité de travail dans la prise de contact puis dans la mise en place du lien éducatif auprès des familles. En effet, un premier pas vers les familles est introduit systématiquement par la Direction dans le cadre d'entretiens de présentation au sein du service. Dans le début de la prise de poste ce premier rendez-vous nous permet une rencontre plus aisée avec les familles, d'être soutenues dans nos positions professionnelles et nous apporte une légitimité à exercer la mesure. Enfin, ces premiers entretiens conduits par la Direction nous ont permis d'appréhender les différentes dynamiques d'échanges en fonction du public.
- D'autre part, cette partie du travail orchestrée par la Direction nous a facilité la confrontation aux éventuelles résistances des familles face à l'acceptation de la mesure éducative ou du changement d'éducateur référent. Nous avons constaté qu'autoriser les familles à exprimer leurs ressentis à travers un espace de parole et pouvoir entendre leurs résistances à nous laisser une place leur traduisaient une reconnaissance individuelle. Les reconnaître et les soutenir dans leurs



émotions personnelles donnent du sens à la mesure éducative et légitiment notre position professionnelle, tel que le fait d'inviter les personnes à élaborer leurs émotions.

- Nous avons observé une meilleure prise en compte de cette notion de rupture à travers l'échange au cours du premier entretien. Le changement d'éducateur est parfois mal vécu par les parents ou les enfants, ce qui peut mettre à mal le travail éducatif à venir. Il nous semble important de pointer que cette séparation est travaillée en amont afin de favoriser la construction du lien suite au changement d'éducateur référent.

## Conclusion

Ce que nous retenons après 5 mois passés au service éducatif de Rueil-Malmaison, est la qualité de l'accueil accordé aux nouveaux professionnels ainsi que la disponibilité dont l'équipe fait preuve pour transmettre ses compétences et ses positionnements professionnels en lien avec les valeurs du service. Une nouvelle dynamique professionnelle dont nous faisons partie aujourd'hui s'est créée grâce à notre intégration facilitée par l'équipe. Avec du recul, nous notons qu'une équipe accueillante et sécurisante permet de se sentir bien au sein du service. Nous remercions pour cet accueil, les éducateurs, les psychologues, les secrétaires, et la Direction, tous attentifs au bien-être des professionnels. Cet environnement qui favorise la confiance en soi et l'acquisition d'une légitimité en tant que professionnel favorise la mise à la pensée, et permet ainsi un travail de qualité auprès des familles et des partenaires.

Marion COQUARD, Educatrice Spécialisée  
Morgane OSMONT, Assistante Sociale

## Médiations et pratiques éducatives

Christine GENEST, Directrice Adjointe

---

Comment permettre de libérer la parole et les compétences de chaque enfant et parent ?

Les mesures d'action éducative en milieu ouvert, qu'elles soient contractualisées entre les parents et les services de l'ASE ou imposées par un juge des enfants, sont souvent ressenties par les parents comme le signe de leur incompétence éducative. Cette culpabilité entraîne souvent une résistance à toute réflexion et à toute évolution dans leurs attitudes éducatives.

Cela peut conduire le service éducatif à considérer qu'aucun espace de travail éducatif n'est possible.

De la même manière, les mesures éducatives émanant de comportements d'enfants qui posent problèmes aux parents, aux établissements scolaires peuvent fixer ces enfants comme étant des problèmes et non ayant un problème avec un parent, l'institution scolaire et autre. Ces enfants rechignent à être désignés seuls responsables, voire coupables et évitent nos rencontres qu'ils pensent de nouvelles occasions de reproches.

Là encore, est-il possible de créer un espace de travail éducatif ?

Notre pratique nous a montré que des nuances étaient à apporter sur des constats brutaux et rapides d'impossibilité de mettre en place un travail éducatif.

Mais alors comment ouvrir un contexte favorable à la réflexion réciproque, à la construction de relations et aux attitudes éducatives nuancées ? Quelles modalités d'accompagnement penser ?

Au service AEMO et AED de Rueil, si nous fondons notre pratique éducative sur la prise de parole, l'expression et la reconnaissance des pensées et sentiments dans le cadre d'entretiens individuels et/ou familiaux, nous développons davantage de supports permettant aux parents et enfants de retrouver et mettre en valeur leurs talents et compétences.

Les éducateurs et psychologues se sont mobilisés dans ce sens.

- un groupe de parole de parents a été pensé et mis en expérimentation. Remarquons que les premiers à se déplacer sont les parents d'enfants bénéficiant d'une AEMO, donc une mesure imposée. A chaque séance qui se termine, se définit avec les participants le thème de la rencontre suivante. D'une séance à l'autre, les secrétaires adressent un courrier de rappel de la réunion suivante avec son thème à tous les participants potentiels. C'est ainsi qu'une mère a adressé à la directrice adjointe un courrier signifiant son regret de ne pouvoir se libérer, mais a fait savoir qu'elle appréciait cette initiative. Elle a rédigé en plusieurs pages son point de vue sur le thème prévu : propos précis, sensible et mettant en évidence cette blessure d'être sous le coup d'une décision judiciaire.
- un accueil ponctuel de jeunes adolescents très accrochés à des jeux vidéo. Ils y ont mis en exergue leurs connaissances et habiletés, se sont mesurés les uns aux autres ; et les éducatrices ont pu remarquer que ces jeunes étaient capables de jouer ensemble, de faire connaissance et de discuter de leurs jeux etc... Quoiqu'en disaient leurs parents et quoique nous en craignons, car ils étaient fermés à discuter avec les éducatrices de leurs éventuelles et dites addictions, ces jeunes n'étaient objectivement pas enfermés par ces jeux, même si une vigilance à la dérive demeure souhaitable.
- une éducatrice a accompagné une mère qui élève seule ses enfants, très concentrée sur la prise en charge de ses enfants, à une visite de musée sur un thème qui la passionne. Cette mère a mis en valeur ses larges connaissances et a pu trouver un espace de satisfaction pour elle-même, dégagé de celui de ses enfants.

Ces quelques exemples de supports personnalisés, individuels ou collectifs, viennent soutenir la reconnaissance personnelle et réciproque de talents, de la créativité des parents et de leurs enfants, mettre du discours, ouvrir des espaces de réflexion et de compromis.

Les parcours douloureux de vie familiale, les environnements socio-économiques précaires, les pressions sociales peuvent être autant de paramètres écrasants qui atterrent, tétanisent ou font exploser les populations diverses rencontrées au cours de missions d'aide éducative en milieu ouvert.

Il nous appartient (toutes fonctions confondues) d'être respectueux de ces personnes, de trouver les moyens de repérer avec eux leurs talents pour qu'ils abordent et construisent plus solidement les questions d'éducation et de protection qui se posent.

# RAPPORT ACTIVITE AEMO-AEAD

**ANNEE 2014**

**Association gestionnaire : A.V.V.E.J.**

**Nom et adresse : AEMO - AEAD Clairefontaine –  
19 rue du Gué – 92500 RUEIL MALMAISON**

	Décision Justice AEMO			Mesures AEAD			TOTAL GENERAL
	Garçons	Filles	Total AEMO	Garçons	Filles	Total AEA	
Jeunes en charge Au 1er Janvier 2014	65	54	119	17	15	32	151
Jeunes nouvellement confiés Dans l'année	29	26	55	17	14	31	86
Jeunes sortis Dans l'année	32	29	61	11	12	23	83
Jeunes en charge Au 31 décembre 2014	63	50	113	23	17	40	153
Total jeunes Suivis dans l'année	95	79	174	34	29	63	237
<u>Nombre de familles (ou nombre de fratries Suivies dans l'année</u>	103			39			142
<u>Nombre de familles nouvellement Admises dans l'année</u>	35			18			53

D'année en année, nous augmentons notre prise en charge d'AED, même si parallèlement nous avons eu davantage de fins d'AED. En 2014, nous avons démarré davantage d'AED sur le territoire ASE N°3, car au moment où nous avons le plus de disponibilité, le ST ASE N°4 venait de confier des mesures à d'autres associations, mais l'écart entre les 2 territoires s'est joué à 5 enfants. En 2013, nous étions dans la situation inverse.

Toutes les contractualisations se sont quasiment signées au 1<sup>er</sup> rendez-vous dans les deux services d'Aide sociale à l'Enfance. En revanche, les AED sont difficiles à mettre en place quand les parents sont dans une pseudo adhésion à la mesure éducative pour éviter une intervention dans un cadre judiciaire.

En AEMO, notre activité reste à peu près stable, plus précisément nous avons accueilli 3 fratries en moins.

**Département d'origine :**

Département	Présents au 31 décembre 2014 <b>AEMO</b>	Présents au 31 décembre 2014 <b>AEAD</b>	Admissions Dans l'année 2014 <b>AEMO</b>	Admissions dans l'année 2014 <b>AEAD</b>
92	113	40	54	31
75				
94				
10			1	
<b>Sous Total</b>	<b>113</b>	<b>40</b>	<b>55</b>	<b>31</b>
<b>TOTAL</b>	<b>153</b>		<b>86</b>	

Notre activité s'est réalisée presque exclusivement auprès d'enfants alto séquanais. Pour 1 seul enfant sur 4 auprès desquels nous intervenions en 2013, notre accompagnement s'est poursuivi sachant qu'il est désormais résidant sur le 92. L'AEMO concernant une adolescente de l'Aube s'est vite terminée, cette dernière étant repartie auprès de son autre parent dans son département d'origine.

Les moyens alloués à notre service sont donc bien au bénéfice des jeunes résidant dans les Hauts de Seine.

**Origine géographique au sein du 92 :**

S . T .	Présents Le jour du 31 décembre 2014 <b>AEMO</b>	Présents Le jour du 31 Décembre 2014 <b>AEAD</b>
1	13	
2	33	
3	15	24
4	25	16
5	16	
6	10	
7	1	
8		
<b>Total</b>	<b>113</b>	<b>40</b>

L'essentiel de notre activité en AEMO se situe entre les ST ASE N° 2-3-4-5, et avec une forte concentration sur les ST ASE 2 et 4. Pour l'instant, nous maintenons notre activité en AED sur les ST ASE 3 et 4. Favoriser la proximité géographique avec le service permet d'envisager des activités collectives au service, en fonction des problématiques en présence.

**Nombre de journées facturées - répartition par organismes payeurs :**

AEMO	ASE 92		ASE Autres Départs		P J J	TOTAL
	Admi	Judic	Admi	Judic		
2012	8275	45912		1082		55269
2013	12639	42187		1082		55908
2014	11327	41742		938		54007

**Origine du « signalement » des enfants admis dans l'année :**

Origine	Nombre AEMO	Nombre AEAD	TOTAL
AS secteur		1	1
PMI	1	1	2
ASE	17	10	27
Scolaire	19	9	28
CMP - CMPP			
Centre maternel			
Autres dont			
AS Hôpital	2	3	5
Demande famille	8	5	13
Saisine du juge	1		1
Police	2		2
Procureur	2		2
Service	3		3
Autre à préciser		2	2
<b>TOTAL</b>	<b>55</b>	<b>31</b>	<b>86</b>

**Lorsque le signalement émane de plusieurs services ne comptabiliser l'enfant qu'une seule fois dans la rubrique du service le plus impliqué.**

Comme en 2013, nous avons pris en charge autant de situations d'AEMO dont les signalements émanaient des services du Conseil général (ASE, PMI et EDAS) que des services de l'Education nationale.

Remarquons quand même une augmentation depuis 2 ans des démarches directes des parents auprès de l'institution judiciaire : 2 enfants étaient concernés en 2012, 6 en 2013 et 8 en 2014. Il s'agit de situations d'adolescents en déroute ou de parents en grand contentieux conjugal. Comme le plus souvent, l'attente est alors davantage du côté de l'autorité judiciaire que de celui d'une aide éducative qui invite à revisiter les positionnements de chacun et les modes relationnels.

**Age des jeunes AEMO :**

	- 3 ans	3-6 ans	6-10 ans	10-13 ans	13-16 ans	16-18 ans	18-21 ans	TOTAL
<b>Au moment De la prise en charge</b>	11	22	55	36	26	24		174
<b>Au 31 décembre 2014</b>	4	9	23	36	23	19		113

**Age des jeunes AEAD :**

	- 3 ans	3-6 ans	6-10 ans	10-13 ans	13-16 ans	16-18 ans	18-21 ans	TOTAL
<b>Au moment De la prise en charge</b>	6	5	19	16	15	2		63
<b>Au 31 décembre 2014</b>	2	4	9	16	5	4		40

Notre prise en charge en **AED** s'accroît légèrement pour les petits enfants tandis qu'elle augmente franchement pour les jeunes à partir de 6 ans et plus lourdement pour la tranche d'âge de 10 à 13 ans. On peut comprendre que les passages à l'école primaire et au collège sont des périodes particulièrement sensibles qui mettent en évidence des perturbations de comportements et d'apprentissage.

En **AEMO**, nous observons une progression des admissions des jeunes de 10 à 13 ans avec les mêmes signes que ceux énoncés pour l'AED et de 16 à 18 ans. Le contexte des jeunes de 16 à 18 ans qui sont concernés nouvellement par l'AEMO est celui de fin de long placement auquel ces derniers n'adhèrent plus ou d'adolescents en rupture avec la scolarité, en conflit majeur avec leurs parents et en situation à hauts risques.

**Lieu de résidence des jeunes suivis :**

<b>Lieu d'hébergement des Jeunes au 31 décembre 2014</b>	<b>AEMO</b>	<b>AEAD</b>
<b>Famille</b>	<b>99</b>	<b>39</b>
<b>Studio</b>	<b>1</b>	
<b>Placés en établissement dont</b>		
- Mesure judiciaire	<b>2</b>	
- Accueil temporaire		
<b>Placement familial dont</b>		
- Mesure judiciaire		
- Accueil temporaire		
<b>Tiers digne de confiance</b>	<b>10</b>	
<b>Internats scolaires</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Autres IME- IMPRO (en internat <u>seulement</u>) (Les hôpitaux de jour sont exclus, l'enfant dort chez lui)...</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>113</b>	<b>40</b>

Nous remarquons en AEMO une augmentation de jeunes qui ne vivent pas avec leurs parents au quotidien, et qui sont confiés à des tiers dignes de confiance, ou sont accueillis en relais parental ou en internat scolaire.

**Situation préalable à l'admission :**

	<b>AEMO</b>	<b>AEAD</b>
<b>Absence de suivi</b>	<b>66</b>	<b>54</b>
<b>Placement</b>	<b>31</b>	<b>2</b>
<b>MJIE-</b>	<b>23</b>	
<b>Autres mesures à domicile dont :</b>	<b>43</b>	<b>2</b>
- Evaluation ASE		
- AEP		
- AED		
- MAESF (aide à la gestion par EDAS sans transfert des PF)	<b>6</b>	<b>4</b>
- AGBF		
- Aide sociale liée au logement		
<b>Autres (à préciser)</b>	<b>5</b>	<b>1</b>
<b>AEMO</b>	<b>5</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>174</b>	<b>63</b>

### **Ancienneté de prise en charge des présents au 31 décembre 2014 :**

(Afin d'obtenir la moyenne de chaque période d'âge, suivre le calcul suivant :

Exemple la tranche des 1-2 ans, donc 12 mois-24 mois :  $12+24=36$  mois :  $2 = 18$  mois)

	<b>1,5 0-3 mois</b>	<b>4,5 3-6 mois</b>	<b>7,5 6-9 mois</b>	<b>10,5 9-12 mois</b>	<b>18 1-2 ans</b>	<b>30 2-3 ans</b>	<b>48 3-5 ans</b>	<b>90 5-10 ans</b>	<b>150 10-15 ans</b>	<b>+15 ans</b>	<b>TOT AL</b>
<b>AEMO</b>	7	13	31	7	34	8	10	3			<b>113</b>

**Moyenne : (total du nombre de mois de présence divisé par le nombre de présents au 31 décembre) : 17,38 mois**

	<b>1,5 0-3 mois</b>	<b>4,5 3-6 mois</b>	<b>7,5 6-9 mois</b>	<b>10,5 9-12 mois</b>	<b>18 1-2 ans</b>	<b>30 2-3 ans</b>	<b>48 3-5 ans</b>	<b>90 5-10 ans</b>	<b>150 10-15 ans</b>	<b>+15 ans</b>	<b>TOT AL</b>
<b>AED</b>	19	4		6	9	2					<b>40</b>

**Moyenne : (total du nombre de mois de présence divisé par le nombre de présents au 31 décembre) : 8,28 mois**

### **Durée des prises en charge terminées au cours de l'année 2014 :**

(Mêmes formules de calcul que pour l'ancienneté de prise en charge)

	<b>1,5 0-3 mois</b>	<b>4,5 3-6 mois</b>	<b>7,5 6-9 mois</b>	<b>10,5 9-12 mois</b>	<b>18 1-2 ans</b>	<b>30 2-3 ans</b>	<b>48 3-5 ans</b>	<b>90 5-10 ans</b>	<b>150 10-15 ans</b>	<b>+15 ans</b>	<b>TOT AL</b>
<b>AEMO</b>	4	4		10	18	5	17	3			<b>61</b>

**Moyenne : 28,075 mois**

(total du nombre de mois de présence divisé par le nombre des sortants de l'année)

	<b>1,5 0-3 mois</b>	<b>4,5 3-6 mois</b>	<b>7,5 6-9 mois</b>	<b>10,5 9-12 mois</b>	<b>18 1-2 ans</b>	<b>30 2-3 ans</b>	<b>48 3-5 ans</b>	<b>90 5-10 ans</b>	<b>150 10-15 ans</b>	<b>+15 ans</b>	<b>TOT AL</b>
<b>AED</b>		2		1	12	8					<b>23</b>

**Moyenne : 20,67 mois**

(total du nombre de mois de présence divisé par le nombre des sortants de l'année)



### **Composition familiale des familles suivies le jour du 31 décembre 2014 :**

(Prendre en considération tous les enfants de la fratrie, y compris ceux qui ne sont pas concernés par AEMO).

<b>AEMO</b>	<b>Mère seule</b>	<b>Père seul</b>	<b>Couple</b>	<b>Tiers digne de confiance</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1 Enfant</b>	<b>11</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>23</b>
<b>2 Enfants</b>	<b>11</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>23</b>
<b>3 Enfants</b>	<b>22</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>35</b>
<b>4 Enfants</b>	<b>16</b>		<b>4</b>		<b>20</b>
<b>5 et +</b>	<b>7</b>		<b>5</b>		<b>12</b>
<b>TOTAL</b>	<b>67</b>	<b>11</b>	<b>25</b>	<b>10</b>	<b>113</b>

Notons que les enfants confiés à des tiers dignes de confiance le sont au sein de leur famille. 8 enfants sur 10 vivent avec leur grand-mère, un avec ses oncle et tante, et le dernier avec sa sœur aînée.

Si les enfants apprécient de rester dans leur famille, les conflits de loyauté entre leurs propres parents et les personnes qui les accueillent, sont parfois tellement insupportables que se pose la question d'un accueil en lieu plus neutre.

En AEMO, un peu plus de 73 % des enfants vivent au quotidien avec un seul de leurs parents, en comprenant aussi les accueillants tiers dignes de confiance.

### **Composition familiale des familles suivies au 31 décembre 2014 :**

(Prendre en considération tous les enfants de la fratrie, y compris ceux qui ne sont pas concernés par AED).

<b>AED</b>	<b>Mère seule</b>	<b>Père seul</b>	<b>Couple</b>	<b>Tiers digne de confiance</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1 Enfant</b>	<b>5</b>	<b>1</b>			
<b>2 Enfants</b>	<b>9</b>		<b>5</b>		
<b>3 Enfants</b>	<b>6</b>		<b>7</b>		
<b>4 Enfants</b>	<b>7</b>				
<b>5 et +</b>					
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>	<b>1</b>	<b>12</b>		<b>40</b>

En AED, 70% des enfants vivent au quotidien avec un seul parent. Pour un seul enfant, c'est son père qui l'élève au quotidien.

Au total des enfants suivis par le service, 7,79 % vivent avec leur père seul.

**Situation scolaire ou professionnelle des jeunes en charge au 31 décembre 2014:**

	<b>AEMO</b>	<b>AEAD</b>
- de 3 ans		
- En accueil externe (crèche, halte jeux, assistante maternelle...)	1	
-Au foyer familial	2	3
- de 6 ans		
- Scolarisés	8	3
- non Scolarisés	1	
<b>Primaire</b>	<b>36</b>	<b>15</b>
<b>CLIS</b>	<b>2</b>	
- Scolarisé	36	14
<b>Collège ou IMPro</b>		
- non scolarisés régulièrement	1	
<b>+ de 15 ans - 18 ans</b>		
- Enseignement général	5	2
- Enseignement professionnel	10	3
- Apprentissage Stage		
- Activité professionnelle	2	
- IMPro	1	
- Sans	8	
<b>18 - 21 ans</b>		
- Enseignement général		
- Enseignement professionnel		
- Apprentissage stage		
- Activité professionnelle		
- Sans		
<b>TOTAL</b>	<b>113</b>	<b>40</b>

**Situation sociale des familles suivies au 31 décembre 2014 :**

Situation	AEMO				AEAD		
	Père vivant seul	Mère vivant seule	Couple	TDC	Père isolé	Mère isolée	couple
Commerçant - Artisan - Prof. Libérale							
Salarié	10	27	17	3	1	15	11
Chômeurs indemnisés		6				4	1
Invalidité ou indemnités Sécu. Soc.						3	
Prestations : AAH - RSA		12		3		3	
Prestations enfants CAF / ASE	1	17	2	1		2	
Sans ressource stable (emploi précaire, intérimaire, très partiel)		5	2	2			
Divers (à préciser) dont :							
Formation							
Retraite			4	1			
Demandeur d'asile avec indemnités							
Prestation compensatoire ou seule pension alimentaire							
Autres :							
SOUS TOTAL	<b>11</b>	<b>67</b>	<b>25</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>27</b>	<b>12</b>
<b>TOTAL</b>	<b>113</b>				<b>40</b>		

Afin de mieux repérer les situations familiales, nous avons voulu faire émerger les parents vivant seuls (séparés, divorcés ou isolés) et en couple.

Nous remarquons par rapport à l'année dernière une augmentation des situations où les parents vivent de prestations sociales (15 parents en plus) ou d'indemnités par l'ASSEDIC (7 parents en plus). Il en est de même pour les parents disposant de ressources instables. Nous faisons le lien avec l'article de Florence Tamerlo dans les ASH du 30 janvier 2015, qui fait remonter le constat d'une augmentation de l'intensité de la pauvreté réalisé par les inspecteurs généraux des Affaires sociales.

**Fin de mesure : point et analyse :**

Conditions de sortie	AEMO	AEAD
<b>Absence de suivi (aucune suite)</b>	<b>31</b>	<b>16</b>
<b>Retour au Pays</b>	<b>2</b>	
<b>Autre suivi à domicile (à préciser) dont :</b>	<b>1</b>	
- (IOE) MJIE		
- Mesure pénale		
- AEMO (même après AED exercée par notre service)	<b>1</b>	<b>2</b>
- AED (même après AEMO exercée par notre service)		
<b>Déménagement (même si l'AEMO ou l'AED se poursuit ailleurs)</b>	<b>5</b>	
<b>Placement</b>	<b>9</b>	
<b>Logement hôtel</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>Accueil temporaire</b>		
<b>Autre condition de sortie dont majorité</b>	<b>8</b>	<b>1</b>
<b>AEMO renforcé</b>	<b>1</b>	
<b>Demande famille</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>TOTAL</b>	<b>61</b>	<b>23</b>

**Analyse fin de mesure : motif de fin de prise en charge**

Motif	AEMO	AEAD
Majorité	8	1
Evolution positive	24	6
Déménagement (même si l'AEMO ou l'AED se poursuit ailleurs)	2	
Retour au pays	2	
Arrêt à la demande de la famille		5
Non coopération	10	6
Impossibilité de travailler		
Signalement au Procureur		1
Placement dont : Judiciaire	10	2
Accueil temporaire		
Mesure d'AEMO (justice)	4	2
Mesure d'AEAD (administrative)		
Autres dont : AEMO Renforcée		
Mesure pénale (IOE) MJIE	1	
<b>TOTAL</b>	<b>61</b>	<b>23</b>

Si nous avons eu moins d'enfants sortants cette année par rapport à l'année dernière, nous pouvons repérer plus d'enfants pour lesquels notre accompagnement s'est achevé pour des raisons positives.

Nous avons mis en œuvre beaucoup moins de placement en 2014, et davantage pour des carences éducatives, de soins s'aggravant. En 2013, nous avons été confrontés à plusieurs situations de préadolescents ou adolescents abîmés, épuisés après avoir fait un parcours auprès de parents ayant des problématiques psychiques importants.

Les liens réguliers que nous avons avec nos collègues des ST ASE nous permettent d'avoir des nouvelles de certains jeunes pour lesquels notre accompagnement s'est interrompu. Cela nous amène à développer des points de vue pondérés sur l'appréciation à court et plus long sur ce qui peut être une fin de mesure positive ou négative de milieu ouvert.

**AEMO – AED SCEAUX & RUEIL**

11 rue Michel Charaire – 92330 SCEAUX

Courriel : [aemo.sceaux@avvej.asso.fr](mailto:aemo.sceaux@avvej.asso.fr)

Association Vers la Vie pour l'Education des Jeunes • Reconnue d'Utilité Publique • Groupement Vers la Vie •  
[www.avvej.asso.fr](http://www.avvej.asso.fr)